

Février 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Trente et unième session

Hanoï (Viet Nam), 12 - 16 mars 2012

**Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire
et la nutrition
Première version**



CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Première version

Table des matières

Paragrophes

I.	Introduction et généralités	3-17
A.	La réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	6-9
B.	Nature et objectif du Cadre stratégique mondial	10-13
C.	Définitions	14-17
II.	Les causes profondes de la faim et les défis à relever en perspective	18-21
A.	Les causes structurelles de la faim et de la malnutrition	18-19
B.	Les nouveaux défis	20
C.	Enseignements tirés d'activités passées	21
III.	Bases de référence et cadres généraux	22-35
A.	Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	23-25
B.	Les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable	26-28
C.	L'action sur deux fronts	29-35
IV.	Recommandations relatives aux politiques, au programme et à d'autres questions	36-73
A.	Mise en œuvre des Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate	38
B.	Des investissements agricoles qui tiennent mieux compte des besoins des petits exploitants	39-40
C.	Lutte contre l'instabilité des prix	41-42

D.	L'égalité des sexes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition	43-47
E.	Action en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en périodes de crise prolongées	48-56
F.	Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles sur le plan social, économique et environnemental	57-59
G.	Nutrition	60-67
H.	Régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts	68-70
I.	Principales divergences quant aux grandes orientations	71-74
V.	S'unir et s'organiser pour lutter contre la faim	75-104
A.	Principales actions au niveau des pays	78
B.	Renforcer l'appui régional aux actions nationales et locales	79-84
C.	Améliorer le soutien mondial aux actions régionales et nationales et trouver des solutions aux problèmes mondiaux	85-86
D.	Marche à suivre: aligner les politiques et les programmes sur les ressources	87-93
E.	Contrôle et suivi	94-104

CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Première version

1. Aujourd'hui près d'un milliard d'êtres humains, soit une personne sur six, souffrent de la faim et plus de 200 millions d'enfants de moins de cinq ans sont atteints de malnutrition. La flambée des prix alimentaires de 2007-2008 et la crise financière et économique qui a suivi en 2009 et fait sentir ses effets en 2010 et 2011 ont brutalement mis en lumière les difficultés rencontrées au quotidien, dans le monde entier, par des millions de familles, qui doivent lutter contre la faim et la pauvreté et peinent à trouver une stabilité et à gagner de quoi vivre de manière juste et digne. Malgré les nombreux efforts consentis, la faim et la malnutrition persistantes continuent à être le lot de millions de nos concitoyens. Face à cette situation, le Cadre stratégique mondial constitue, pour la communauté internationale, un outil permettant de tracer un nouveau parcours en hiérarchisant les principes clés, les politiques et les actions à mettre en œuvre et en mobilisant l'action collective de toutes les parties prenantes pour vaincre le fléau de la faim et de la pauvreté et ouvrir des perspectives d'espoir et d'existence digne à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants, partout dans le monde.

Structure du document

2. Après une première section « Introduction et généralités », le présent document s'intéresse aux causes profondes de la faim et aux difficultés auxquelles se heurtent les pays. Le chapitre suivant est consacré aux cadres généraux pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les cinq Principes de Rome du Sommet mondial de l'alimentation et l'action sur deux fronts. L'examen porte ensuite sur les principales décisions prises par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) réuni en session plénière et d'autres domaines de consensus sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur les secteurs dans lesquels il existe un manque de convergence des politiques, qui devra être abordé dans les prochaines versions du Cadre stratégique mondial. Enfin, la dernière section du document est consacrée à la manière, pour différents acteurs, de s'organiser pour mieux atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition aux niveaux mondial, régional et national et traite notamment du devoir de rendre des comptes et du suivi.

I. INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

3. Le Cadre stratégique mondial vise à apporter une valeur ajoutée au processus de développement en fournissant une référence unique quant aux priorités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en s'appuyant sur les cadres existants et sur les décisions du CSA et, surtout, en assurant un vaste consensus parmi l'ensemble des très divers intervenants prenant part aux travaux du Comité, y compris les partenaires fournisseurs de ressources, les organisations internationales, les banques de développement, les fondations, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé.

4. Les principaux utilisateurs du Cadre stratégique mondial seront les décideurs et les responsables politiques chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à assurer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Le Cadre stratégique mondial constituera également un outil important à l'usage des décideurs et des responsables politiques dans les pays donateurs, et pour les organismes de développement chargés de programmes de coopération au développement, y compris

pour toutes les personnes qui interviennent dans d'autres domaines d'action ayant une incidence directe ou indirecte sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays en développement.

5. Le Cadre stratégique mondial propose des lignes directrices et des recommandations visant à promouvoir une action cohérente aux niveaux mondial, régional et national de la part de l'ensemble des parties prenantes, tout en insistant sur le rôle central de l'appropriation, par les pays, des programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

A. La réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

6. La réforme du CSA lancée en octobre 2008 a tracé un nouveau parcours qui fera du Comité une tribune ouverte et de premier plan pour la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à la promotion d'une action coordonnée et cohérente au niveau international dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

7. Le CSA réformé a pour vocation d'offrir une tribune internationale et intergouvernementale ouverte à un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de manière coordonnée à l'appui de processus induits par les pays, pour éliminer la faim et concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les êtres humains.

8. Les rôles du Comité sont les suivants:

- Constituer une plateforme de débat et de coordination, afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les organisations régionales, les organisations et instances internationales, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les organisations de producteurs agroalimentaires, les organisations du secteur privé, les organisations philanthropiques et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays.
- Favoriser une plus grande convergence et coordination des politiques grâce, notamment, à l'élaboration de stratégies internationales et de directives volontaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition et en s'appuyant sur les pratiques optimales, les enseignements tirés des initiatives locales, les informations recueillies aux niveaux national et régional, les avis d'experts et les opinions des différentes parties prenantes.
- À la demande des pays et/ou des régions, fournir un appui ou des avis concernant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs plans d'action faisant l'objet d'une prise en charge nationale et régionale pour l'élimination de la faim, l'instauration de la sécurité alimentaire et l'application concrète des Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate.

9. Un résultat notable de la réforme du CSA a été le renforcement de la participation d'un éventail de parties prenantes non gouvernementales, en particulier des OSC, des organismes du secteur privé et des fondations philanthropiques. Les OSC ont été appelées à s'organiser de façon autonome pour favoriser l'interaction et la coopération avec le Comité, effort qui a conduit à la création du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition et à une proposition du secteur privé relative à un dispositif analogue.

B. Nature et objectif du Cadre stratégique mondial

10. Le Cadre stratégique mondial a pour objectif général de fournir un instrument dynamique qui permette de renforcer le rôle du CSA en tant que plateforme destinée à améliorer la coopération, à catalyser les actions coordonnées et à fournir des orientations afin que soient mis en place des

partenariats efficaces et des synergies à l'appui de plans et de processus conduits par les pays ou déployés à l'échelle régionale ou mondiale et conçus pour prévenir d'éventuelles crises alimentaires, éliminer la faim et concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les êtres humains.

11. Le Cadre stratégique mondial s'inspire d'un certain nombre de cadres de référence, dont il veut être le complément et assurer la cohérence. Ces cadres sont notamment les suivants: le Cadre global d'action actualisé des Nations Unies (CGA), les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, la Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, l'Évaluation internationale des connaissances agricoles, de la science et de la technologie pour le développement (EICASTD) et la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR). À ces cadres mondiaux viennent s'ajouter divers cadres régionaux, tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), etc.

12. Le CGA est le cadre général établi par les Nations Unies pour guider la réponse du système face aux crises menaçant la sécurité alimentaire, s'agissant en particulier de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables et de mettre en place une capacité de résistance à plus long terme. Il énonce les principes et les concepts stratégiques, ainsi que les résultats visés, à intégrer dans les programmes mis en œuvre dans les pays pour lutter contre la faim, l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation. S'agissant d'un cadre général, le Cadre stratégique mondial tient compte des éléments clés du CGA.

13. L' EICASTD aborde des aspects essentiels aux fins de l'élaboration de politiques et fournit des informations scientifiques et factuelles aux décideurs appelés à évaluer des points de vue antagoniques sur des questions controversées comme les conséquences de l'amélioration de la productivité sur l'environnement, les effets des cultures transgéniques sur le milieu naturel et la santé humaine, les répercussions de l'essor des bioénergies sur l'environnement et sur l'offre et les prix des denrées alimentaires à long terme et les incidences du changement climatique sur la production agricole. L'EICASTD ne préconise aucune politique ou pratique spécifique, mais elle évalue les principaux défis liés aux connaissances agricoles, à la science et à la technologie et propose un éventail de mesures possibles pour satisfaire aux objectifs de développement et de durabilité. Il s'agit d'une initiative orientée vers l'action, sans aucun caractère prescriptif.

C. Définitions

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire et des travaux du CSA.

Droit à une alimentation adéquate

14. Les États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1996 reconnaissent:

« ...le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture (...) suffisante, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence » (Article 11, par. 1) et « le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim » (Article 11, paragraphe 2).

15. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a défini le droit à une alimentation adéquate comme suit:

Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. Le contenu essentiel du droit à une nourriture suffisante comprend les éléments suivants: la disponibilité de nourriture exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu; (et) l'accessibilité ou possibilité d'obtenir cette nourriture d'une manière durable et qui n'entrave pas la jouissance des autres droits de l'homme.

16. Les États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sont tenus de respecter, de promouvoir, de protéger et de prendre les mesures nécessaires pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate. Ils doivent notamment respecter l'accès existant à une alimentation adéquate, en évitant de prendre des mesures qui pourraient l'entraver et protéger le droit de chacun à une alimentation adéquate en prenant les dispositions nécessaires pour que les entreprises et les particuliers ne privent pas d'autres personnes de leur accès à une alimentation adéquate. Le Pacte stipule également que les pays doivent préconiser des politiques visant à favoriser la concrétisation progressive du droit de leurs peuples à une alimentation adéquate, en entreprenant, à titre préventif, des activités visant à renforcer l'accès des populations aux ressources et aux moyens nécessaires pour assurer leur subsistance, notamment la sécurité alimentaire, ainsi que leur utilisation de ces ressources et moyens. Dans la mesure où les ressources le permettent, les pays doivent créer et préserver des filets de protection ou d'autres formes d'aide, afin de protéger ceux qui ne peuvent pas assurer leur propre subsistance.

Petits exploitants agricoles

17. Aux fins du présent Cadre stratégique mondial, la référence aux petits exploitants agricoles doit être considérée comme englobant l'ensemble des petits producteurs de denrées alimentaires, y compris les pêcheurs, les éleveurs, les habitants des forêts et les travailleurs agricoles.

II. LES CAUSES PROFONDES DE LA FAIM ET LES DÉFIS À RELEVER EN PERSPECTIVE

A. Les causes structurelles de la faim et de la malnutrition

18. Une analyse systématique des causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition est nécessaire pour recenser et sérier les problèmes qui entravent l'accomplissement des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et la concrétisation du droit à une alimentation adéquate pour tous, à tous les niveaux. Les efforts à déployer pour éradiquer les causes structurelles de la faim et de la malnutrition appellent des politiques, des stratégies et des programmes convergents.

19. Les principales causes structurelles de la faim et de la malnutrition sont les suivantes:

- La persistance de taux de pauvreté élevés et des difficultés d'accès à la nourriture dans de nombreux pays, souvent liées à l'absence de travail décent et au manque de systèmes de protection sociale.
- Le manque de cohérence dans les choix stratégiques des gouvernements et une hiérarchisation insuffisante des politiques, des plans, des programmes et des financements

prévus pour combattre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire, la priorité étant les populations les plus vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire.

- Le caractère insuffisant des investissements internationaux et nationaux dans le secteur agricole et l'infrastructure rurale, surtout en faveur des petits exploitants.
- L'insécurité persistante des régimes fonciers et de l'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles, en particulier pour les agricultrices; une bonne sécurité foncière est essentielle pour soutenir la productivité et favoriser une bonne intendance des terres de la part des cultivateurs et des éleveurs.
- L'attention insuffisante accordée au rôle des femmes et à leur situation de vulnérabilité particulière au regard de la malnutrition, et les nombreuses formes de discrimination juridique et culturelle dont elles font l'objet; sans oublier les vulnérabilités nutritionnelles spécifiques des femmes et des enfants qui, bien souvent, ne reçoivent pas toute l'attention voulue.
- La marginalisation des groupes vulnérables, comme les peuples autochtones, les personnes déplacées à l'intérieur des pays ou les réfugiés et la discrimination à leur égard, ainsi que l'exclusion sociale et culturelle qui frappe la plupart des victimes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
- Un manque d'emplois décents et un pouvoir d'achat insuffisant pour les travailleurs mal rémunérés et pour les populations rurales et urbaines pauvres.
- Les guerres, les conflits et le manque de sécurité qui contribuent à accentuer considérablement la faim et l'insécurité alimentaire; dans les États fragiles, les conflits, l'instabilité politique et la faiblesse des institutions accroissent l'insécurité alimentaire et intensifient les effets des catastrophes.
- Les catastrophes d'origine naturelle ou humaine, qui affectent toutes les dimensions de la sécurité alimentaire, sont une cause profonde de la faim. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire qui pour la plupart vivent dans des zones marginales, sont à la fois les plus exposées proportionnellement aux aléas naturels et les moins en mesure d'en supporter les effets. Les catastrophes ont également une forte incidence à court et à long terme sur la nutrition.
- Le changement climatique et une vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles; la détérioration des écosystèmes amplifie les effets des catastrophes, comme les sécheresses et les inondations, avec des retombées sensibles sur les moyens de subsistance des ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire.
- À cause du VIH/sida, il devient plus difficile d'assurer la sécurité alimentaire, dans la mesure où le virus nuit à la capacité des personnes de produire des aliments et de les utiliser, impose une redistribution des tâches ménagères et alourdit la charge de travail des femmes.
- L'absence d'une bonne gouvernance permettant d'assurer la transparence, la responsabilité et la primauté du droit, qui sont les fondements de l'accès aux denrées alimentaires et de l'amélioration du niveau de vie.

B. Les nouveaux défis

20. Les questions qui ont une incidence sur les tendances à long terme relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition et auxquelles il faudra apporter une réponse, sont les suivantes:

- Les variations démographiques: croissance de la population, urbanisation et exode rural, emploi rural et nécessité de diversifier davantage les moyens de subsistance.
- Les inégalités croissantes entre les différents groupes de population au sein des pays.

- La nécessité de lutter contre la malnutrition et de prévenir la transmission intergénérationnelle de la faim et de la malnutrition, en misant notamment sur l'éducation et sur l'alphabétisation des femmes et des filles.
- La nécessité de valoriser la production alimentaire et la vie en milieu rural aux yeux des jeunes, dans la perspective d'enrayer l'exode rural en rendant les villes moins attrayantes.
- L'évolution des modes de consommation alimentaire et ses incidences sur la production et la nutrition.
- La qualité et la sécurité sanitaire des aliments et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- La nécessité de systèmes équitables, ouverts et transparents de commerce des produits alimentaires et agricoles permettant d'assurer un accès adéquat à la nourriture; l'importance de l'accès des petits exploitants agricoles à des marchés et des échanges dont le bon fonctionnement est acquis; la nécessité de politiques économiques et commerciales appropriées aux niveaux mondial, régional et national.
- La prévention et le traitement des maladies liées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle: une consommation alimentaire inadéquate, s'accompagnant souvent de carences en oligo-éléments essentiels, peut causer de graves problèmes de santé, en particulier la malnutrition et l'obésité.
- La nécessité d'assurer la mise au point et le transfert de technologies; l'importance des activités de recherche et développement dans les secteurs public et privé pour inverser la tendance à la baisse de la productivité agricole tout en évitant des retombées négatives sur la viabilité environnementale à long terme.
- La nécessité de réduire le niveau élevé des pertes après récolte et des déchets alimentaires en investissant dans l'infrastructure rurale, en particulier pour améliorer les communications, le transport, le stockage, le rendement énergétique et le recyclage des déchets tout au long de la chaîne de valeur; et la réduction du gaspillage alimentaire de la part des consommateurs.
- L'impact croissant du changement climatique et ses effets sur les populations les plus vulnérables, auxquels faire face en misant sur l'adaptation et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole à l'aide de mesures d'incitation politiques et financières.
- La gestion de la demande d'énergie, en particulier d'agrocarburants, et l'impact de l'utilisation des cultures agroalimentaires pour produire de l'énergie sur la sécurité alimentaire.
- La fourniture de biens publics et la réalisation d'investissements complémentaires pour inciter les exploitants à investir dans l'agriculture.

C. Enseignements tirés d'activités passées

21. Des résultats obtenus au fil des décennies, il ressort que l'incidence de la faim et de la malnutrition a bien été réduite, mais à un rythme inférieur à celui de la croissance de la population, si bien que le nombre effectif de personnes souffrant de faim chronique et de malnutrition a augmenté. L'analyse de l'expérience acquise à ce jour permet de dégager un certain nombre de leçons utiles, dont il s'agit de tenir compte au moment de l'élaboration de stratégies en matière de sécurité alimentaire et de nutrition:

- Les programmes de développement doivent être pris en charge et dirigés par les pays.

- Les femmes doivent être placées au centre des activités de développement, dans la mesure où elles produisent une grande partie des aliments consommés dans les pays en développement sans pour autant avoir accès, le plus souvent, aux biens de production, aux connaissances dispensées par les services de vulgarisation et aux services financiers.
- La qualité des aliments consommés est importante, tout comme leur quantité, pour assurer une nutrition adéquate et éviter la transmission d'une génération à la suivante de la faim.
- Les petits exploitants agricoles et les communautés locales doivent être étroitement associés au processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des programmes et projets, y compris des programmes de recherche.
- Les pratiques agroécologiques se sont avérées essentielles pour contribuer au développement durable de l'agriculture, améliorer les revenus des producteurs agroalimentaires et renforcer leur capacité d'adaptation face au changement climatique.
- Une bonne gouvernance est nécessaire à l'échelle des pays; la paix et l'état de droit sont des facteurs essentiels pour assurer l'exploitation des biens de production et un environnement commercial favorable.
- Une approche axée sur la chaîne de valeur doit être envisagée, y compris les investissements qui sont essentiels dans l'infrastructure rurale.

III. BASES DE RÉFÉRENCE ET CADRES GÉNÉRAUX

22. Un certain nombre de cadres généraux énoncent les grands principes à suivre et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il s'agit en particulier des instruments suivants:

A. Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

23. Les Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate constituent un cadre général pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Elles appellent à faire de ce droit le principal objectif des politiques, des programmes, des stratégies et de la législation en matière de sécurité alimentaire; à veiller à ce que les principes relevant des droits de l'homme (participation, responsabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et primauté du droit) guident les activités visant à améliorer la sécurité alimentaire; et à tenir compte du fait que les politiques, les programmes, les stratégies et la législation doivent renforcer l'autonomisation des titulaires de droits et la responsabilisation des titulaires de devoirs, renforçant ainsi les notions de droits et de devoirs, au lieu de la charité et la philanthropie.

24. Le droit à une alimentation adéquate exige que les politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire visent non seulement à accroître l'offre de denrées alimentaires, mais aussi à faire en sorte que les aliments soient adéquats et plus accessibles. Cela signifie que ces instruments doivent améliorer l'accès aux produits alimentaires et aux moyens de les acquérir, ainsi que l'accès des familles rurales aux ressources productives et celui des travailleurs à un salaire suffisant.

25. À toutes les étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des stratégies, des textes de lois, des politiques et des programmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, il est important d'améliorer l'efficacité de l'action des pouvoirs publics en assurant la participation pleine et effective des organisations de la société civile qui représentent les populations en situation d'insécurité alimentaire et d'autres parties prenantes essentielles aux niveaux national et régional, y compris les petits exploitants agricoles et les cultivateurs traditionnels, le secteur privé, les groupements féminins et les associations de jeunes.

B. Les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable

26. Les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, adoptés à Rome, en novembre 2009, par le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, fournissent une base stratégique solide pour une action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, tout en reprenant la stratégie d'action sur deux fronts pour combattre la faim.

- **Principe 1:** Investir dans des plans pris en charge par les pays, visant à affecter les ressources à des programmes et des partenariats bien conçus et axés sur les résultats.
- **Principe 2:** Stimuler une coordination stratégique aux niveaux national, régional et mondial pour améliorer la gouvernance, favoriser une meilleure allocation des ressources, éviter les chevauchements d'efforts et identifier les insuffisances des réponses.
- **Principe 3:** S'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant en: 1) une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont souffrent les plus vulnérables; et 2) des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.
- **Principe 4:** Veiller à ce que le système multilatéral joue un rôle important grâce à des améliorations continues au regard de l'efficacité, de la réactivité, de la coordination et de l'efficacité des institutions multilatérales.
- **Principe 5:** Garantir un engagement soutenu et substantiel, de la part de tous les partenaires, à l'investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, avec mise à disposition rapide et fiable des ressources nécessaires, dans le cadre de plans et de programmes pluriannuels.

27. Les Principes de Rome s'appuient sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le programme d'action d'Accra. Les cinq principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de Paris sont les suivants:

- **Appropriation:** Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption.
- **Alignement:** Les pays donateurs s'alignent sur ces objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux.
- **Harmonisation:** Les pays donateurs se concertent, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter tout doublonnage d'activité.
- **Résultats:** Les pays en développement et les donateurs se concentrent sur les résultats souhaités et leur évaluation.
- **Responsabilité mutuelle:** Les donateurs et les partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

28. Le programme d'action d'Accra propose les trois principaux domaines d'amélioration suivants:

- **Appropriation:** Les pays ont davantage la maîtrise de leurs propres processus de développement en participant plus largement à l'élaboration des politiques de développement, en intervenant plus résolument dans la coordination de l'aide et en faisant un plus grand recours aux systèmes nationaux pour l'acheminement de l'aide.
- **Partenariats ouverts:** La participation de tous les partenaires - y compris les donateurs au sein du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les pays en développement, ainsi que d'autres bailleurs de fonds, les fondations et la société civile - est pleine et entière.

- **Obtention de résultats:** L'aide vise à assurer un impact tangible et mesurable en termes de développement.

C. L'action sur deux fronts

29. L'action sur deux fronts contre l'insécurité alimentaire et la faim prévoit qu'une attention particulière soit donnée à des interventions à court et à plus long terme.

Une action directe visant à remédier immédiatement à la faim et à la malnutrition dont souffrent les personnes les plus vulnérables

30. Les exigences immédiates de ceux qui n'ont pas les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels doivent être mieux prises en compte conformément au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim. Les mesures immédiates à prendre peuvent englober des interventions très diverses, y compris la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence, des initiatives en matière de nutrition et de protection sociale et visant à assurer une augmentation rapide de la productivité alimentaire, l'ajustement des politiques commerciales et fiscales et la gestion des incidences macroéconomiques des crises alimentaire et économique.

31. Une attention particulière doit être apportée à la prise en compte des besoins nutritionnels des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de moins de deux ans. Les enfants constituent l'un des groupes les plus touchés au regard de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

Des mesures à moyen et à long terme pour traiter les causes profondes de la faim

32. Il s'agira de s'attaquer aux causes profondes de la faim par des interventions visant notamment à accroître l'offre de denrées alimentaires en misant sur des systèmes de culture paysanne productifs et durables, à assurer l'accès aux systèmes de protection sociale, à encourager une meilleure gestion des écosystèmes et à améliorer le fonctionnement des marchés alimentaires.

33. L'insécurité des régimes relatifs aux terres et des autres ressources naturelles peut contribuer à la marginalisation, décourager l'investissement et priver les ménages de ressources dont ceux-ci ont traditionnellement la jouissance, ce qui accroît leur vulnérabilité. Les régimes fonciers inadéquats peuvent entraîner la surexploitation et décourager les pratiques agricoles durables. Quelles que soient les circonstances, la sécurité alimentaire et la nutrition sont menacées. L'accès élargi, sûr et durable à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles contribuant aux moyens de subsistance des populations rurales, en particulier des femmes, des populations autochtones et des groupes marginalisés et vulnérables, est essentiel pour éradiquer la faim et la pauvreté, contribue au développement durable et devrait par conséquent constituer un chapitre à part entière des politiques nationales. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, en cours de négociation au sein du CSA, fourniront un cadre de gouvernance responsable dans ce domaine à l'appui de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté, de l'utilisation durable des ressources et de la protection de l'environnement.

Raccorder les deux approches

34. Il est nécessaire d'établir des liens adéquats entre les deux modalités d'intervention, à savoir l'action directe ou immédiate et les mesures à moyen et à long terme. Les instruments de protection sociale tels que les filets de sécurité — fournis principalement sous forme de transferts monétaires ou de vivres — peuvent permettre de raccorder les deux approches, en transformant l'aide humanitaire axée sur les besoins chroniques en des stratégies de développement prévisibles et à plus long terme. Ils peuvent élever le niveau nutritionnel des enfants et en améliorer le développement intellectuel, les

résultats scolaires et la productivité future, augmentant ainsi leur capacité de gain potentielle. Les mesures de protection sociale peuvent aussi favoriser le choix de moyens de subsistance comportant davantage de risques mais plus rémunérateurs, et atténuer ainsi certaines défaillances du marché.

35. Les dispositifs de protection sociale sont souvent mal coordonnés, établis pour de brèves périodes et financés par des sources externes; de plus, ils ne sont pas pris en compte comme ils devraient l'être dans les stratégies de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. De nombreux travailleurs agricoles et du secteur alimentaire, ainsi que leurs familles, souffrent de la faim et de malnutrition parce que les lois fondamentales sur le travail et les politiques en matière de salaire minimum ne s'appliquent pas aux travailleurs ruraux. Il est nécessaire de briser le cycle de dépendance et d'assurer la transition entre une aide à court terme et un soutien de plus longue durée. Ces filets de sécurité doivent être considérés comme des droits et mis en place à ce titre de manière transparente, et assortis de critères d'éligibilité clairs et de mécanismes de reddition de comptes. L'inscription des programmes sociaux dans les législations nationales en garantit la durabilité et la prévisibilité à long terme.

IV. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX POLITIQUES, AU PROGRAMME ET À D'AUTRES QUESTIONS

36. Un certain nombre de recommandations d'ordre général, s'inspirant des principes du droit à une alimentation adéquate et s'inscrivant dans le contexte des cadres généraux illustrés plus haut, ont été formulées. Elles portent sur divers domaines et sont le fruit d'un consensus. Les points A à E correspondent aux décisions prises par le CSA en session plénière. Les autres points se rapportent à d'autres cadres, évoqués dans la section II ci-dessus. La liste, qui n'est pas exhaustive, sera complétée au fur et à mesure de la mise à jour périodique du Cadre stratégique mondial. Ces recommandations devront faire l'objet d'un examen à la lumière des conclusions du rapport de l'EICASTD.

37. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a réalisé deux études, respectivement sur la protection sociale et la sécurité alimentaire et sur le changement climatique et la sécurité alimentaire, qui feront l'objet d'un examen par le CSA à sa session plénière d'octobre 2012. Les recommandations issues de ces débats seront intégrées dans les prochaines versions du Cadre stratégique mondial.

A. Mise en œuvre des Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate

38. Les Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate offrent aux pays des orientations pratiques pour la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique efficace et adéquat permettant d'assurer la concrétisation du droit à une alimentation adéquate, l'établissement de mécanismes de contrôle indépendants et la mise en application des cadres établis. Les sept étapes recommandées aux fins de la mise en œuvre des Directives volontaires sont les suivantes:

- **Première étape:** Déterminer quelles sont les personnes en situation d'insécurité alimentaire, où elles vivent et pourquoi elles ont faim. En s'appuyant sur des données ventilées par sexe, analyser les causes profondes de leur insécurité alimentaire pour permettre aux gouvernements de mieux cibler leurs efforts.
- **Deuxième étape:** Procéder, en consultation avec les principales parties prenantes, à une évaluation attentive des politiques, institutions, législations, programmes et allocations budgétaires existants, pour mieux recenser à la fois les contraintes et les moyens possibles de répondre aux besoins des personnes en situation d'insécurité alimentaire et assurer le respect leurs droits.

- **Troisième étape:** Sur la base de cette évaluation, adopter une stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle axée sur les droits de l'homme qui servira de feuille de route pour une action coordonnée des pouvoirs publics en vue de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Cette stratégie devra indiquer les divers objectifs, échéances et responsabilités, ainsi que des indicateurs d'évaluation connus de tous, et servira de base pour l'allocation des ressources budgétaires.
- **Quatrième étape:** Définir les rôles et responsabilités des institutions publiques concernées, à tous les niveaux, afin d'assurer la transparence, la reddition de comptes et une coordination efficace et, si nécessaire, en établir, réformer ou améliorer l'organisation et la structure. Établir ou renforcer ces institutions.
- **Cinquième étape:** Envisager la transposition du droit à une alimentation adéquate dans les textes de lois nationaux, par exemple dans le cadre de la constitution, d'une loi-cadre ou d'une loi sectorielle, afin d'établir une norme contraignante à long terme pour les pouvoirs publics et les parties prenantes.
- **Sixième étape:** Contrôler l'incidence et les résultats des politiques, législations, programmes et projets, pour pouvoir mesurer les accomplissements au regard des objectifs fixés, combler les éventuelles lacunes et améliorer constamment l'action des pouvoirs publics. Des évaluations de l'impact des politiques et des programmes sur le droit à une alimentation adéquate pourraient notamment être prévues. Une attention particulière doit être apportée au suivi de la situation des groupes vulnérables, en particulier des femmes, des enfants et des personnes âgées, quant à leur sécurité alimentaire et à leur état nutritionnel, y compris la prévalence des carences en oligo-éléments.
- **Septième étape:** Mettre en place des mécanismes de reddition de comptes et de recours, judiciaires, extrajudiciaires ou administratifs, pour permettre aux détenteurs de droits d'engager la responsabilité des pouvoirs publics et faire en sorte que des mesures correctives puissent être prises sans retard lorsque les politiques ou programmes ne sont pas mis en œuvre ou n'assurent pas la fourniture des services attendus.

B. Des investissements agricoles qui tiennent mieux compte des besoins des petits exploitants

39. Il est reconnu que la plupart des investissements sont effectués par les agriculteurs et les petits exploitants eux-mêmes, leurs coopératives et d'autres entreprises rurales, le reste étant le fait de multiples acteurs privés de la filière, grands et petits, ainsi que de l'État. Les petits exploitants, dont beaucoup sont des femmes, jouent un rôle central dans la production de la plupart des denrées alimentaires consommées localement dans de nombreuses régions en développement et sont les premiers investisseurs dans le secteur agricole de nombreux pays en développement. Il est donc recommandé aux gouvernements de:

- Faire en sorte que les politiques, les investissements et les services publics en faveur de l'agriculture s'attachent en priorité à favoriser, à soutenir et à compléter les investissements des petits exploitants, en ménageant une place spéciale aux femmes productrices de denrées alimentaires qui se heurtent à des difficultés particulières et nécessitent des politiques et un soutien spécifiques. D'autre part, il convient de rappeler que, pour une action concrète en faveur des pauvres, il est nécessaire de créer de nouvelles possibilités d'innovation et d'entrepreneuriat visant explicitement les agriculteurs possédant peu de ressources et les travailleurs ruraux.

- Faire en sorte que les politiques agricoles et les investissements publics accordent la priorité à la production alimentaire et à l'amélioration de la nutrition, en particulier celle des populations les plus vulnérables, et contribuent à renforcer la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires locaux et traditionnels et de la diversité biologique. Il est nécessaire de s'attacher en particulier à renforcer durablement la production vivrière des petits exploitants, à réduire les pertes après récolte, à augmenter la valeur ajoutée après récolte et à favoriser l'accès des agriculteurs aux marchés alimentaires locaux, nationaux et régionaux, y compris en ce qui concerne le transport, le stockage et le traitement des produits.
- Faire en sorte que les politiques et les investissements publics jouent un rôle de catalyseur dans la création de partenariats entre les investisseurs agricoles, notamment de partenariats entre les secteurs public et privé, entre le secteur coopératif agricole et le secteur privé et au sein du secteur privé, de manière à ce que cette coopération serve et préserve les intérêts des petits exploitants. L'État doit reconnaître qu'il a bien souvent un rôle crucial à jouer en facilitant l'accès de ces derniers au crédit, aux ressources, aux services techniques et de vulgarisation, à l'assurance et aux marchés.
- Prêter l'attention voulue aux nouveaux risques inhérents aux marchés et à l'environnement qui menacent les petits exploitants et mettre au point des investissements, des services et des politiques de nature à limiter ces risques et à renforcer l'aptitude des petits exploitants – hommes et femmes – à les gérer; et orienter les investissements dans l'agriculture en veillant à la pérennité de l'équilibre écologique.
- Faire participer activement les organisations représentant les petits exploitants – hommes et femmes – et les travailleurs agricoles à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques d'investissement agricole, ainsi qu'à l'élaboration de programmes d'investissement dans l'agriculture et à la création de chaînes de valeur agroalimentaires.
- Étudier des mesures d'incitation qui auraient pour but de réduire le gaspillage et les pertes dans le système alimentaire et, notamment, de limiter les pertes après récolte et les déchets de consommation.
- Promouvoir des investissements accrus dans la recherche agricole, en particulier pour des initiatives visant à apporter des avantages concrets aux populations rurales pauvres de la planète, constituées pour la plupart de petits exploitants agricoles, et tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

40. La communauté internationale devrait s'attacher à:

- Miser sur des investissements publics et privés, réguliers et durables, et les accroître pour renforcer les systèmes de production agricole à petite échelle, stimuler la productivité agricole, favoriser le développement rural et améliorer la capacité d'adaptation, en apportant une attention particulière à l'agriculture paysanne.
- Promouvoir un renforcement substantiel des travaux de recherche-développement agricole et des fonds qui leur sont accordés, notamment en intensifiant les activités du GCRAI réformé, en apportant un appui aux systèmes de recherche nationaux et aux universités et instituts de recherche publics et en encourageant le transfert de technologie, la mise en commun des connaissances théoriques et pratiques, y compris en matière d'agriculture familiale, et le renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.
- Aider les pays dans l'élaboration — ou l'analyse — de stratégies nationales globales en matière de sécurité alimentaire qui soient administrées et dirigées par eux, fondées sur des

éléments concrets, ouvertes à la participation de tous les partenaires clés au niveau national, en particulier de la société civile, des groupements féminins et des organisations d'agriculteurs, et de nature à assurer la cohérence des interventions dans les différents secteurs, y compris dans les politiques économiques nationales, pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires.

C. Lutte contre l'instabilité des prix

41. Les personnes les plus pauvres sont particulièrement touchées par les fluctuations des prix des denrées alimentaires ainsi que par les coûts des intrants et du transport. Les petits exploitants agricoles ressentent également les effets d'une incertitude accrue préjudiciable à la production et à leur participation au marché. Par ailleurs, l'instabilité des prix confronte les autorités nationales à des problèmes d'ordre social et politique. Les ripostes à ces défis ont parfois consisté en des interventions ponctuelles et non coordonnées sur les marchés alimentaires et agricoles, susceptibles d'exacerber les envolées des prix et de perturber les marchés mondiaux. Il est urgent de coordonner les politiques adoptées par les pays pour faire face à l'instabilité des prix, notamment en ce qui concerne la transparence des transactions sur les marchés et l'amélioration des informations fournies, ainsi que les mesures prises pour remédier aux causes structurelles de cette volatilité.

42. La liberté des flux commerciaux, tant au sein des pays qu'entre eux, et l'efficacité des marchés sont des facteurs qui peuvent contribuer de façon positive à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Il faut chercher à assurer de meilleurs débouchés sur les marchés internationaux et régionaux – grâce à la réduction des obstacles au commerce et à l'élimination des mesures de soutien à l'agriculture qui perturbent les échanges – par le biais des négociations commerciales multilatérales et en tenant dûment compte de l'importance de l'équité dans les échanges commerciaux internationaux. Les mesures recommandées sont les suivantes:

Mesures visant à réduire l'instabilité

- Fournir un appui au Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) afin d'améliorer la qualité et la transparence des informations sur les marchés des denrées alimentaires et inviter les organisations internationales participantes, ainsi que les acteurs du secteur privé et les gouvernements, à assurer la publication d'informations actualisées de qualité sur ces marchés.
- Reconnaître la nécessité d'une meilleure coordination des interventions des pays en période de crise des prix des denrées alimentaires, dans le cadre d'institutions régionales et internationales, y compris le Forum régional d'intervention rapide du système d'information AMIS.
- Renforcer la transparence, la réglementation et le contrôle des marchés dérivés des produits agricoles.
- Sachant qu'il est essentiel que le commerce international des produits alimentaires soit transparent et prévisible pour pouvoir réduire l'instabilité excessive des prix, concentrer les efforts sur la mise en place d'un système commercial multilatéral responsable et réglementé qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en particulier de celles des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets d'aliments. Dans ce contexte, soutenir l'achèvement ambitieux, équilibré, équitable et complet du Cycle de Doha pour le développement.
- Réexaminer les politiques en matière de agrocarburants à la lumière d'études impartiales et scientifiques sur les chances à saisir et les défis à relever dans ce domaine du point de vue de la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les agrocarburants puissent être

produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social.

- Demander aux organisations internationales concernées, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, d'évaluer plus avant l'efficacité des réserves alimentaires locales, nationales et régionales et les contraintes liées à leur création et à leur maintien.

Mesures visant à atténuer les répercussions négatives de l'instabilité

- Renforcer le rôle de l'État, afin d'atténuer les effets négatifs de l'instabilité, notamment par l'élaboration de stratégies nationales et de dispositifs de protection sociale stables et à long terme destinés en particulier aux catégories vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants, et qui puissent être mis à profit et transposés à une plus grande échelle en période de crise.
- S'appuyer sur les dispositifs de protection sociale locaux et nationaux ainsi que sur les mécanismes d'achats locaux pour la livraison de l'aide alimentaire, tout en tenant compte des délais, des marchés, des capacités institutionnelles et de production et d'autres facteurs pertinents, conformément aux règles du système commercial multilatéral.
- Approuver les efforts que le G20 a demandé au Programme alimentaire mondial (PAM) et à d'autres organisations et partenaires internationaux (notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]), ainsi qu'aux pays d'Afrique de l'Ouest, afin qu'ils apportent leur appui à la mise en place dans cette région d'un projet pilote concernant la mise en place d'une réserve alimentaire humanitaire d'urgence, régionale et ciblée.
- Mettre au point des outils de gestion des risques, notamment pour atténuer les effets des flambées des prix, en vue de leur intégration systématique à des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire visant à réduire les risques auxquels sont exposées les personnes les plus vulnérables face à l'instabilité des prix des denrées alimentaires.

D. L'égalité des sexes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

43. Les femmes jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire des pays en développement, mais elles souffrent toujours d'un accès plus limité que leurs homologues masculins aux ressources et aux possibilités dont elles ont besoin pour devenir des agricultrices plus productives. Elles n'ont aucune garantie de leurs droits fonciers et n'ont accès ni aux intrants — tels que les engrais, les semences améliorées ou l'équipement mécanique — ni, bien souvent, au crédit et aux services de vulgarisation. D'après le rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011*, réduire l'écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux intrants pourrait élever de 20 à 30 pour cent les rendements des exploitations détenues par les femmes, ce qui signifierait une augmentation de la production des pays en développement de 2,5 à 4 pour cent et ferait baisser de 12 à 17 pour cent la proportion de personnes sous-alimentées.

44. Les femmes ont aussi des responsabilités (et des vulnérabilités) qui leur sont spécifiques en termes de sécurité alimentaire et de nutrition, dans leur rôle de productrices d'aliments et de revenus, de soignantes et de mères. L'état nutritionnel de la femme est crucial non seulement pour sa propre santé mais aussi parce qu'elle doit pouvoir s'assurer des moyens d'existence durables et veiller à ce que ses enfants, y compris dès la phase prénatale, aient une alimentation adéquate et soient en bonne santé. Il convient d'accorder plus d'attention à des mesures spécifiques visant à améliorer la sécurité nutritionnelle, notamment les investissements dans des stratégies de développement qui contribuent à une meilleure nutrition pour tous les membres de la société, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants.

45. Les gouvernements, les donateurs et la société civile peuvent apporter une amélioration significative en éliminant la discrimination contre les femmes devant la loi et en veillant à ce que les politiques, programmes et projets tiennent compte des rôles et des responsabilités respectifs des femmes et des hommes et des difficultés inhérentes à la production agricole et à l'emploi dans les zones rurales auxquelles sont confrontées les femmes, sans oublier les problèmes spécifiques aux jeunes. Une participation plus nombreuse et efficace des femmes et l'utilisation de leur savoir, de leurs compétences et de leur expérience feront progresser la réalisation des objectifs de durabilité et de développement et la prise en compte du problème de la nutrition infantile permettra de combattre la transmission intergénérationnelle de la faim.

46. Il est recommandé aux pays de s'attacher à :

- Mettre en place un cadre d'action juridique doté des mécanismes voulus pour contrôler le respect des règles, afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources productives, y compris à la propriété et aux legs fonciers, ainsi que l'accès aux services financiers, à la technologie et à l'information agricoles, aux activités commerciales et à l'immatriculation des entreprises, ainsi qu'aux offres d'emploi, et d'adopter et de faire appliquer des lois pour protéger les femmes contre tous les types de violences. Les pays devraient vérifier l'ensemble de la législation relative à la discrimination en vue de modifier les lois discriminatoires.
- Encourager activement les femmes à occuper des fonctions de responsabilité et renforcer leur capacité de s'organiser collectivement, en particulier dans le secteur rural.
- Faire participer les femmes aux prises de décisions concernant l'action nationale et internationale destinée à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition et en matière de recherche agricole.
- Faire de l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des adolescentes, des enfants et des nourrissons, y compris au regard de la faim cachée, des carences en oligo-éléments et de l'obésité, en tant que nouvelle manifestation de la malnutrition, un objectif explicite et un résultat escompté des programmes, interventions d'urgence, stratégies et politiques relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, depuis leur élaboration jusqu'à leur exécution.
- Adopter et mettre en application des lois et des mesures connexes en faveur de la protection de la maternité et de la paternité qui puissent permettre aux femmes et aux hommes de jouer leur rôle de donneurs de soins et répondre ainsi aux besoins nutritionnels de leurs enfants et de protéger leur propre santé, tout en veillant à la sécurité de l'emploi de ces femmes et de ces hommes.
- Procéder à une analyse des sexospécificités et à des évaluations de l'impact nutritionnel pour étayer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, y compris le recours à des indicateurs, à un ciblage sexospécifique et à des financements appropriés.

47. D'autres mesures concrètes pourraient être prises par les gouvernements, en particulier pour :

- Assurer l'accès des femmes à des services de santé maternelle adéquats, en apportant une attention particulière à la nutrition des enfants pendant les 1000 premiers jours de vie.
- Encourager les investisseurs, les donateurs et les gouvernements à centrer leurs efforts sur les agricultrices, en assurant notamment l'accès de celles-ci aux ressources, y compris aux intrants, aux services de vulgarisation agricole, aux installations de stockage des céréales et à l'information.

- Veiller à ce que les programmes d'éducation répondent aux exigences spécifiques des femmes, en particulier de celles qui vivent en milieu rural. Il est urgent de relever les enjeux que sont l'alphabétisation, les compétences de base en mathématiques et l'éducation générale des femmes dans les pays en développement. De nombreuses études ont également permis de constater que l'éducation des femmes jouait un rôle positif dans la réalisation de deux objectifs, la scolarisation des enfants et la nutrition.
- Adopter des stratégies tenant compte des spécificités de chaque sexe pour améliorer l'accès des femmes aux services de vulgarisation agricole. Une formation spécifique assortie de mécanismes permettant de contrer les préjugés liés au sexe quant à l'accès à la terre, aux services bancaires et aux débouchés commerciaux, est nécessaire pour combler les disparités dont souffrent les femmes en milieu rural et éviter de perpétuer des inégalités de longue date entre les sexes.
- Assurer l'accès des femmes aux services bancaires afin que celles-ci puissent toucher directement la rémunération de leur production agricole. Des comptes d'épargne sont nécessaires, de même que l'accès à des microcrédits abordables et aux possibilités offertes tout au long de la chaîne de valeur.
- Apporter un soutien aux coopératives et autres organisations grâce auxquelles les agricultrices peuvent regrouper leurs récoltes, négocier de meilleurs prix et transformer leurs produits afin de les valoriser.

E. Action en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en périodes de crise prolongées

48. La faim est particulièrement criante et tenace dans les pays en situation de crise prolongée. Ces pays, souvent sujets à des catastrophes naturelles ou en proie à des conflits récurrents, ne disposent pas de capacités institutionnelles suffisantes pour faire face aux crises. En cas de crise prolongée, une aide spécifique et ciblée, qui doit être axée sur la nécessité immédiate de sauver des vies, mais aussi permettre de réduire les facteurs d'insécurité alimentaire, est indispensable. Ces facteurs d'insécurité sont notamment les conflits, le délabrement des institutions, l'épuisement des ressources, la perte des moyens d'existence et les déplacements de population. La mise en place d'une aide s'inscrivant dans la durée et s'appuyant sur les institutions locales, existantes ou revitalisées, est une stratégie prometteuse, à laquelle les acteurs du développement n'accordent pas aujourd'hui toute l'attention voulue. Dans ce contexte, la priorité donnée à la responsabilité, à la transparence, à la non-discrimination et aux droits de l'homme permettra d'instaurer la confiance et contribuera à la paix et au développement.

49. Les investissements dans l'agriculture doivent être encouragés dans les pays confrontés à des crises prolongées pour assurer une amélioration durable de la capacité de production de ces pays vulnérables, tout en renforçant leur capacité de résistance aux chocs.

50. Les pays en situation de crise prolongée sont généralement non pas des pays dans l'incapacité de se redresser à la suite d'un phénomène ponctuel de courte durée, mais plutôt des pays confrontés à des cycles de catastrophe prolongés, continus ou récurrents, qui menacent non seulement la vie des personnes, mais aussi leurs moyens d'existence.

51. En période de crise prolongée il est important de s'employer à combler le vide entre les mesures de sauvetage à court terme et les initiatives d'aide au développement à plus long terme. À cet égard, les mécanismes de protection sociale et le renforcement du soutien apporté aux groupes vulnérables pour répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels, comme les repas scolaires, les programmes « travail contre rémunération » et « vivres contre travail » et les bons d'alimentation, peuvent être déterminants. L'aide alimentaire peut contribuer à cet effort, par exemple en prévoyant la fourniture de

denrées alimentaires dans le cadre de programmes de protection sociale et en stimulant les marchés locaux grâce à l'achat des vivres destinés à l'aide alimentaire, ou encore par le biais de programmes d'aide en espèces.

52. Les principales recommandations pour lutter contre l'insécurité alimentaire en cas de crise prolongée sont les suivantes:

- Une analyse plus poussée et une meilleure compréhension des besoins des pays seront déterminantes pour apporter une aide plus efficace et durable.
- Les gouvernements, les donateurs et les organismes spécialisés doivent aider à préserver, à favoriser et à rétablir les moyens de subsistance, ainsi que les institutions jouant un rôle dans ce domaine.
- Les procédures qui régissent l'aide extérieure en cas de crise prolongée doivent être revues de sorte qu'elles répondent bien aux besoins, aux difficultés et aux contraintes institutionnelles rencontrées sur le terrain, en faisant appel aux meilleures pratiques.
- La promotion des droits de l'homme, y compris le droit à une alimentation adéquate, doit être assurée pour pouvoir sortir de la crise et jeter les bases de la paix et d'un développement durable.

53. Dans le contexte humanitaire, la plupart des interventions se heurtent à des difficultés lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux causes fondamentales de ces crises d'une manière mieux coordonnée et plus globale. L'expérience montre que l'adoption concomitante de mesures à court et à long terme dans le cadre de crises prolongées et l'introduction ou la promotion d'initiatives visant à agir sur les causes structurelles de ces crises peuvent contribuer au rétablissement à plus long terme des moyens de subsistance agricoles et ruraux et au renforcement durable de la sécurité alimentaire. Au nombre des mesures appropriées, il faut citer:

- La relance des marchés locaux et l'organisation des achats d'aide alimentaire sur ces marchés.
- La promotion des potagers urbains.
- L'appui à une meilleure gestion des terres et des ressources naturelles.
- L'accroissement de l'offre alimentaire et un meilleur accès à ces denrées grâce à l'agriculture de conservation, par exemple.
- La fourniture d'intrants agricoles pour stimuler la production semencière.

L'équité hommes-femmes en période de crise prolongée

54. Les débats relatifs à la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence humanitaires et en périodes de crise prolongées ont le plus souvent ignoré les questions de sexospécificité. Dans bien des crises, la situation antérieure quant à la dynamique sexospécifique, qui devrait servir de base à l'analyse des effets de la crise à court et à long terme, est mal connue. Ce déficit de connaissances est encore aggravé par le manque de données ventilées par sexe concernant la pauvreté et la vulnérabilité dans les situations de crises prolongées.

55. Dans les conflits armés, la répartition des rôles entre les deux sexes résulte en partie de l'inégalité des hommes et des femmes en matière d'accès aux actifs, aux débouchés économiques, aux services, à l'aide d'urgence et à la prise de décisions. Les crises, aiguës ou prolongées, retiennent de manière très différente sur la sécurité alimentaire des hommes et sur celle des femmes, notamment au regard des trois aspects suivants:

- L'exploitation sexuelle et la violence à caractère sexiste.

- L'accès aux services sociaux tels que les soins de santé et l'éducation, ou leur absence.
- La pression exercée sur les stratégies de subsistance et de survie ou sur les mécanismes d'adaptation.

56. Les quatre domaines d'action prioritaires pour pallier le manque d'attention portée aux questions d'équité hommes-femmes dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en périodes de crise prolongées sont les suivants:

- L'analyse des diverses vulnérabilités et incidences induites par les crises, qui doit être approfondie.
- La programmation sur le terrain, qui doit davantage tenir compte des disparités de situation entre les deux sexes et s'attacher à résorber les inégalités existantes, mais aussi à sécuriser et à développer les actifs de manière à autonomiser les victimes des crises, par exemple en assurant la sécurité de l'accès des femmes et des jeunes à la terre, aux financements et à d'autres ressources productives.
- Les interventions humanitaires, qui doivent délibérément veiller à ce que l'action des institutions s'inscrive dans une perspective d'égalité des chances reconnaissant les besoins et les droits respectifs des femmes et des hommes.
- L'accès aux soins de santé et à l'éducation, notamment pour les femmes, qui doit être amélioré pour avoir un effet positif à long terme sur le développement économique et social des communautés confrontées à des crises prolongées.

F. Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles sur le plan social, économique et environnemental

57. L'un des principaux défis pour les gouvernements consiste à fournir des aliments nutritifs en quantité suffisante pour répondre à la demande accrue due à l'augmentation de la population et des revenus ainsi qu'à l'évolution des modes alimentaires, tandis que les ressources naturelles disponibles ne cessent de diminuer, en quantité et en qualité. Pour y parvenir, il faudra accroître les rendements et obtenir à l'échelle mondiale à la fois des gains de productivité dans le secteur agricole et alimentaire dans le contexte d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, et une réduction importante des pertes après récolte et du gaspillage. La croissance démographique sera plus forte parmi les groupes les plus démunis de la société et dans les pays les plus pauvres, exacerbant ainsi l'insécurité alimentaire structurelle qui empêche actuellement des millions de personnes d'avoir accès à une alimentation adéquate. Il sera nécessaire également de miser sur la qualité nutritionnelle des aliments et d'élargir l'assortiment alimentaire en diversifiant davantage l'alimentation. Un autre élément à prendre en compte est l'incidence du changement climatique sur la production agricole et les systèmes alimentaires, qui contribuera à augmenter les risques d'insécurité alimentaire, surtout pour les producteurs vivant dans des environnements marginaux et pour les ménages de petits exploitants. Une attention prioritaire doit être apportée au rôle joué par les institutions publiques de recherche agronomique dans la mise au point de solutions permettant de répondre à la nécessité d'augmenter la productivité agricole et de faire face au changement climatique.

58. La sécurité alimentaire est étroitement liée au développement économique, à la protection de l'environnement et à la justice sociale. Pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire il est important de permettre aux petits exploitants agricoles de rompre le cercle vicieux de la subsistance en encourageant la création de petites entreprises. Les activités non agricoles constituent aussi des sources importantes de revenus en milieu rural. Pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire il est essentiel de tenir compte des multiples facettes du développement rural et de favoriser l'essor d'une économie rurale ouverte et axée sur l'emploi. Pour ce faire, il faut toutefois

mettre en place un environnement opérationnel porteur qui encourage l'investissement, public et privé. Pour réussir, toutes les formes d'entreprise exigent la paix et la stabilité, la primauté du droit, une bonne gouvernance axée sur la responsabilité et la transparence, l'absence de corruption, des infrastructures adéquates, une main-d'œuvre instruite, des droits de propriété clairs et des contrats en bonne et due forme. La création et la protection d'un tel environnement relève essentiellement de la responsabilité des pouvoirs publics.

59. Sachant que les systèmes de production agricole à petite échelle sont essentiels pour assurer une augmentation durable de la production et de la productivité alimentaires, il est recommandé que les pays s'emploient à :

- Créer un environnement politique porteur, qui favorise la croissance de la production et renforce l'efficacité des marchés des intrants et des produits agricoles.
- Stimuler l'investissement dans l'agriculture paysanne, en assurant une coordination étroite entre les investissements publics et ceux du secteur privé, afin que le secteur contribue à la croissance économique nationale et à celle de l'emploi en milieu rural.
- Assurer aux femmes et aux hommes, sans aucune discrimination, un accès sûr et équitable aux ressources naturelles, y compris la terre, l'eau et la biodiversité.
- Miser sur le renforcement des capacités, l'information, le soutien organisationnel et d'autres moyens pour permettre aux petits exploitants agricoles de participer pleinement et concrètement à la prise des décisions relatives aux politiques, programmes, lois et stratégies qui les concernent, ainsi qu'à tous les aspects de leur production.
- Investir dans la recherche agricole sur les cultures vivrières, la production animale, l'aquaculture et les pêches intérieures, en tenant compte des intérêts spécifiques des femmes et des hommes et de la nécessité d'améliorer la nutrition et en faisant participer les exploitants agricoles à ce processus.
- Améliorer l'infrastructure rurale, en portant une attention particulière aux routes, à l'irrigation, au stockage, aux approvisionnements énergétiques, aux communications et aux marchés, dans la perspective d'assurer une réduction sensible des pertes après récolte.
- Assurer aux petits exploitants agricoles un accès durable à des marchés concurrentiels, transparents et équitables pour les produits alimentaires et les intrants de qualité.
- Soutenir le développement et renforcer les capacités des organisations de producteurs existantes, en assurant la pleine participation des agricultrices.
- Renforcer l'accès des petits exploitants et autres intervenants dans la filière alimentaire à des instruments financiers et de gestion des risques, notamment à des mécanismes innovants en matière d'assurance, de gestion des risques liés au climat et de financement.
- améliorer les services de production animale, y compris les services vétérinaires.
- Améliorer les services de vulgarisation pour assurer la diffusion de l'information et des connaissances, en veillant à répondre pleinement aux besoins des agricultrices.

G. Nutrition

60. Dans les *Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate*, les pays sont invités à prendre des mesures pour préserver, adapter ou renforcer la diversité de l'alimentation, ainsi que les habitudes alimentaires, les méthodes de préparation des aliments et les comportements alimentaires sains, notamment l'allaitement, tout en veillant à ce que les modifications de la disponibilité et de l'accessibilité des aliments n'aient pas d'impact négatif sur la composition et la quantité des aliments consommés.

61. Les pays sont également appelés à prendre des mesures, en particulier par le biais de l'éducation, de l'information et de la réglementation relative à l'étiquetage, pour prévenir la surconsommation et les modes d'alimentation non équilibrés, qui peuvent entraîner la malnutrition, l'obésité et les maladies dégénératives.

62. Ils sont invités à associer l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés et les collectivités locales, à la conception, à l'exécution, à la gestion, au contrôle et à l'évaluation des programmes visant à accroître la production et la consommation d'aliments sains et nutritifs, en particulier ceux qui sont riches en micronutriments.

63. Parmi les mesures spécifiques recommandées pour améliorer la sécurité nutritionnelle, il faut citer les investissements dans des stratégies de développement qui contribueront à assurer une meilleure nutrition dans toutes les sociétés, couplés à un accès universel à un éventail d'interventions éprouvées contribuant directement à réduire la sous-alimentation, en particulier chez les femmes enceintes, les enfants de moins de deux ans et les personnes atteintes d'une maladie ou en situation de détresse.

64. Les problèmes nutritionnels devraient être abordés tant par des interventions directes que par l'adoption d'approches attentives à la nutrition et l'intégration de la nutrition dans des politiques et programmes visant à assurer un impact nutritionnel optimal de l'agriculture et à contribuer à la sécurité alimentaire, à la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, au développement rural et au développement en général.

65. Au niveau des pays, il est recommandé aux gouvernements de s'attacher à :

- Établir des réseaux de parties prenantes, émanant de la société civile, des entreprises, des organisations professionnelles et des groupes de recherche, pour contribuer au processus national de renforcement de la nutrition, le guider et en partager la responsabilité.
- Constituer des mouvements communautaires et nationaux en faveur de la nutrition, qui permettent de réunir les diverses parties prenantes et d'en harmoniser les efforts.
- Donner la priorité à une action concertée et à des communications efficaces pour assurer une sensibilisation accrue et une meilleure compréhension de la part des décideurs quant à l'importance de la nutrition et à la nécessité d'en tenir compte; et encourager les pays à donner une plus grande visibilité à la dimension nutritionnelle dans les stratégies plus générales de développement et de lutte contre la pauvreté.
- Mettre en place une structure appropriée, responsable des engagements et des objectifs en matière de nutrition et chargée d'assurer la coordination multisectorielle au sein du gouvernement.
- Mettre en place des systèmes de contrôle et de communication sur les progrès accomplis et d'évaluation des résultats.
- Promouvoir le partage d'expériences et la mise en commun des résultats pour contribuer au renforcement effectif des capacités.
- Stimuler la recherche appliquée pour assurer un meilleur accès aux connaissances, aux normes et à des politiques harmonisées et améliorer ainsi la nutrition.
- Renforcer l'éducation et l'information nutritionnelles à l'intention principalement des populations en situation d'insécurité alimentaire.
- Mettre en œuvre des programmes spécifiquement conçus pour améliorer l'état nutritionnel des personnes en situation d'insécurité alimentaire, y compris des programmes d'alimentation scolaire et d'aide alimentaire, qui contribuent à la concrétisation du droit à une alimentation adéquate pour tous ceux qui ne sont pas en mesure d'accéder à une nourriture suffisante pour des raisons indépendantes de leur volonté.

- Intensifier la recherche sur le lien entre la biodiversité agricole et la diversité de l'alimentation et sur le lien entre la diversité de l'alimentation et des résultats nutritionnels positifs.

66. Les principaux investisseurs dans les programmes d'amélioration de la nutrition seront les gouvernements eux-mêmes, qui devraient néanmoins faire appel à une aide financière extérieure à des fins diverses. Les financements extérieurs devraient être fournis principalement dans le cadre de programmes de donateurs déjà existants, mis en œuvre aux niveaux national et mondial. Selon les estimations, l'aide financière nécessaire au niveau mondial pour la mise en œuvre intégrale de 13 interventions directes présentant notablement un très bon rapport coût-efficacité, s'élèvera au minimum à 10,3 milliards d'USD par an¹.

67. Il est également urgent de quantifier le coût du financement de stratégies de développement « prenant en compte la nutrition ».

H. Régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts

68. Selon les Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate, les pays devraient favoriser un accès durable, non discriminatoire et garanti aux ressources et la possibilité de les exploiter, et protéger les moyens de production grâce auxquels les populations assurent leur subsistance. Ils sont également appelés à respecter et protéger les droits des particuliers concernant des ressources telles que la terre, l'eau, les forêts, les pêches et le bétail et ce, sans aucune discrimination. Le cas échéant, les pays devraient mettre en œuvre des réformes foncières et autres politiques de réforme, pour garantir un accès rationnel et équitable à la terre et renforcer la croissance au bénéfice des populations démunies. Une attention particulière doit être portée à certains groupes de population, comme les éleveurs et les peuples autochtones, et aux rapports qu'ils entretiennent avec les ressources naturelles.

69. La Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) a proposé que les politiques de développement rural, y compris celles relatives à la réforme agraire, soient davantage centrées sur les pauvres et leurs organisations, qu'elles aient une orientation sociale et qu'elles soient participatives, respectueuses de l'égalité des sexes, dans un contexte de développement correct et durable sur les plans économique, social et environnemental. Parmi les principes énoncés lors de la Conférence, il convient de souligner la réalisation de réformes agraires appropriées, surtout dans les zones sujettes à de fortes disparités sociales, à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, en vue d'élargir de façon durable l'accès à la terre et aux autres ressources, ainsi que leur contrôle. Cet objectif devrait être atteint grâce à un ensemble de politiques publiques cohérentes, éthiques, participatives et intégrées couvrant notamment l'assistance technique, le financement, la prestation de services, le renforcement des capacités, les mesures en faveur de la santé et de l'éducation, les infrastructures et l'appui institutionnel, et visant à accroître l'efficacité globale des systèmes de production, à optimiser la productivité agricole, à augmenter les possibilités d'emploi et à améliorer le bien-être des populations, pour un développement rural qui soit véritablement efficace et équitable.

70. Il est recommandé aux pays de:

- Prendre des mesures visant à promouvoir et à protéger la sécurité de jouissance des droits fonciers, principalement au bénéfice des femmes et des catégories les plus démunies et les plus défavorisées de la société, grâce à une législation protégeant le droit de propriété foncière ou autre pour tous, sans restriction, y compris le droit d'hériter.
- Encourager la pleine participation des femmes dans l'économie, sur un pied d'égalité avec les hommes et, à cette fin, introduire et mettre en œuvre, lorsqu'il n'en existe pas, une

législation accordant une place aux femmes et assurant à celles-ci le droit d'hériter et de posséder des terres et d'autres biens.

- Assurer aux femmes un accès sûr et égal aux ressources productives telles que le crédit, la terre, l'eau et les technologies adaptées, ainsi qu'un contrôle sur ces ressources et la jouissance des bénéfices en découlant.
- Envisager d'établir des mécanismes juridiques et autres qui fassent progresser la réforme agraire, pour améliorer l'accès des pauvres et des femmes aux ressources. Ces mécanismes devraient aussi promouvoir la conservation et l'utilisation durable des terres. Il convient d'accorder une attention particulière au cas des communautés autochtones.
- S'efforcer d'améliorer l'accès à l'eau, d'encourager une utilisation durable des ressources hydriques et d'en assurer une meilleure répartition entre les différents utilisateurs, en veillant tout particulièrement à garantir une utilisation rationnelle et à satisfaire, de façon équitable, les besoins fondamentaux des êtres humains en assurant l'équilibre entre, d'une part, les exigences liées à la conservation ou à la régénération des écosystèmes et à leur fonctionnement et, d'autre part, les besoins nationaux, industriels et agricoles, y compris en protégeant la qualité de l'eau potable.
- Envisager d'adopter des politiques, des instruments juridiques et des mécanismes d'appui nationaux spécifiques visant à protéger la viabilité écologique à long terme et le potentiel des écosystèmes, en vue de garantir aux générations actuelles et futures la possibilité d'assurer une production alimentaire durable accrue, de prévenir la pollution des ressources hydriques, de protéger la fertilité des sols et de promouvoir une gestion durable des pêches et des forêts.

I. Principales divergences quant aux grandes orientations

71. S'il est vrai qu'un consensus a pu être dégagé dans de nombreux secteurs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, il n'en reste pas moins que de nouvelles décisions doivent être prises dans divers domaines, pour parvenir à une convergence des politiques aux niveaux mondial et national et entre les différents secteurs.

72. Une vaste entente a été trouvée quant à la nécessité d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire à tous les niveaux et de promouvoir le droit à une alimentation adéquate grâce à la mise en application des Directives volontaires. Les gouvernements doivent miser en priorité sur des politiques, des plans, des programmes et des financements permettant de lutter contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire qui frappent les populations les plus vulnérables.

73. Le dispositif existant a toutefois mis en évidence la fragilité des mécanismes de gouvernance. En particulier:

- Les systèmes mis en place pour la mobilisation et l'allocation des ressources ne permettent pas de répondre rapidement ni de manière prévisible ou adéquate aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations pauvres, en particulier lorsque celles-ci sont confrontées à des crises extérieures de grande ampleur.
- Une attention insuffisante a été portée à la création d'un environnement propre à favoriser une sécurité alimentaire durable, de sorte que:
 - les inégalités dans l'accès aux ressources productives comme la terre et l'eau, ou leur contrôle, se sont accentuées;
 - les politiques susceptibles de compromettre la sécurité des droits fonciers des petits exploitants ont perduré;

- après plusieurs décennies d'investissements insuffisants dans l'agriculture, en particulier dans les systèmes de production et de transformation à petite échelle, le développement rural et les infrastructures, la tendance se poursuit;
- l'attention donnée au bon fonctionnement des marchés alimentaires régionaux et nationaux et des systèmes commerciaux n'a pas été uniforme;
- le soutien apporté aux systèmes de protection sociale et aux filets de sécurité a été insuffisant.
- Malgré quelques exceptions notables et louables, la mise en application des *Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate* et l'élaboration de stratégies efficaces et fondées sur les droits, en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, n'ont pas été assurées.
- La discrimination contre les femmes qui perpétue leur manque d'accès aux ressources productives, y compris à la terre, au crédit et aux services de vulgarisation, reste diffuse, bien qu'étant largement reconnue comme constituant une lourde entrave à la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

74. Au niveau international, les domaines où une entente sur l'action à mener, ainsi que des politiques convergentes, demeurent nécessaires, sont les suivants:

- Les systèmes d'échange internationaux; l'incapacité de parvenir à un accord dans le cadre des négociations commerciales internationales du Cycle de Doha pour le développement; et la nécessité de conclure des accords commerciaux pour une meilleure prise en compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire.
- La recherche d'un consensus sur la définition des notions de « souveraineté alimentaire » et d'« économie verte », et les implications de ces concepts pour les parties prenantes.
- La nécessité d'une approche axée sur la chaîne de valeur pour relever le défi et améliorer la production et la productivité alimentaires, en qualité comme en quantité, en tenant compte du rôle des différents acteurs, y compris le secteur privé, tout au long de la filière.
- L'élaboration de stratégies de sortie pour les petits exploitants agricoles qui, de par leur situation, ont peu de chances de pouvoir passer d'une économie de subsistance à une économie monétaire.
- La nécessité de stimuler l'emploi rural et de combler le déficit de travail décent pour enrayer la tendance à l'exode rural.
- Le renforcement des mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin d'éviter toute répétition inutile d'activités entre les différents acteurs, gouvernementaux ou non, et les donateurs, compte tenu de l'apparition de nouveaux intervenants, tels que les fondations privées.
- La nécessité de pallier le manque de données probantes relatives aux approches tournées vers la nutrition en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture.
- La recherche d'une solution aux problèmes relatifs à l'utilisation et au transfert des biotechnologies dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts.
- La résolution du conflit potentiel entre la demande de produits agricoles pour la consommation alimentaire et à des fins énergétiques.
- L'établissement de principes régissant le contrôle et la responsabilité, dans le cadre des efforts mis en œuvre par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition.
- La recherche de moyens pour améliorer l'efficacité des organisations régionales.

V. S'UNIR ET S'ORGANISER POUR LA LUTTE CONTRE LA FAIM

75. Une bonne gouvernance pour la sécurité alimentaire et la nutrition s'impose à tous les niveaux, mondial, régional et en particulier national, si l'on entend faire progresser la lutte contre la faim et la malnutrition. Une bonne gouvernance exige que les gouvernements attribuent un ordre de priorité aux politiques, plans et programmes ainsi qu'aux financements pour s'attaquer à la faim, à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire qui accablent les populations les plus vulnérables, qu'il s'agisse d'une aide humanitaire ou d'une aide au développement, aux niveaux national, bilatéral ou multilatéral.

76. La flambée des prix des denrées alimentaires et la crise économique ont mis en évidence la fragilité des mécanismes mondiaux visant à assurer la sécurité alimentaire. En particulier, les systèmes mis en place pour mobiliser et allouer des ressources ne répondent pas assez rapidement, ni de façon prévisible ou adéquate pour couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels des pauvres lorsqu'ils sont soumis à de grands chocs externes. L'action à mener pour neutraliser les causes structurelles de la faim et de la malnutrition exige des politiques, stratégies et programmes convergents attribuant la priorité absolue à la réponse aux besoins à long terme et aux demandes d'intervention d'urgence, et ce pour assurer la sécurité alimentaire et remédier à la malnutrition. La réalisation de ces objectifs nécessite un appui gouvernemental, une volonté politique et des actions coordonnées à long terme. Les interventions doivent être correctement financées et pouvoir compter sur des capacités adéquates tant pour la mise en œuvre que pour le suivi de leur impact.

77. Une approche multisectorielle de la gouvernance au niveau des pays pourrait s'inspirer du modèle des Alliances nationales établies sous la houlette de l'Alliance mondiale contre la faim et la malnutrition. Les Alliances nationales regroupent des institutions très diverses opérant dans le pays – de la communauté jusqu'au gouvernement – afin de concentrer le plus d'activités possible sur le terrain. Elles œuvrent également pour une réforme politique au niveau national et local qui reconnaisse le besoin d'efforts concertés pour réduire la faim. À ce jour, 41 pays ont créé ces partenariats volontaires importants sur leur territoire national afin d'assurer que toutes les opinions soient prises en compte et intégrées dans des plans de réduction de la faim. Ces alliances nationales peuvent être composées de représentants de gouvernements et de ministères, d'institutions des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, notamment de représentants d'associations d'agriculteurs, des pêcheurs, de groupes autochtones et ethniques, de femmes, de jeunes et d'associations religieuses; du secteur privé ou de groupes professionnels, de représentants d'instituts de recherche et universitaires et de groupes de donateurs.

A. Principales actions au niveau des pays

78. Les gouvernements devraient appuyer la concrétisation progressive du droit à une alimentation suffisante, sur la base des *Directives volontaires sur le droit à l'alimentation*, en tant que facteur essentiel pour une croissance économique soutenue, un développement durable et l'éradication de la pauvreté et de la faim. En particulier, il leur est recommandé de:

- Favoriser et garantir une société libre, démocratique et juste afin d'assurer l'environnement économique, social, politique et culturel pacifique, stable et favorable nécessaire pour que les personnes puissent se nourrir et nourrir leur famille, dans la liberté et la dignité.
- Évaluer, en consultation avec les parties prenantes, la situation socio-économique, y compris le degré d'insécurité alimentaire et ses causes, la situation en matière de nutrition et la sécurité sanitaire des aliments, et promouvoir un développement économique à large base qui soutienne leurs politiques de sécurité alimentaire.

- Incorporer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- Envisager d'adopter une stratégie nationale fondée sur les droits de l'homme, aux fins de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, en commençant par une évaluation soigneuse des lois, politiques et mesures administratives en vigueur à l'échelle nationale et des programmes en cours et par un inventaire systématique des obstacles et des ressources disponibles.
- Incorporer dans leurs stratégies pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le droit à une alimentation adéquate, des objectifs, des buts, des repères, un calendrier et des activités visant à formuler des politiques, à recenser et à mobiliser les ressources, à définir des mécanismes institutionnels, à assigner les responsabilités, à coordonner les activités des différents intervenants et à mettre en place des mécanismes de contrôle.
- Dans les stratégies de sécurité alimentaire des pays en développement, consulter les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes clés aux niveaux national et régional, dans le but de promouvoir une approche « filière d'approvisionnement » avec la participation active et le soutien de toutes les parties prenantes.
- Évaluer le mandat et les résultats des institutions publiques concernées et assurer la coordination des efforts des ministères, organismes et bureaux compétents; faire en sorte que les institutions concernées permettent une participation totale et transparente du secteur privé, des associations d'agriculteurs et de la société civile, et en particulier des représentants des groupes les plus exposés à l'insécurité alimentaire.
- Travailler avec des organisations du secteur privé pour concevoir et appliquer des politiques propices à la création d'un environnement commercial favorable aux investissements.
- Appuyer les investissements réalisés pour valoriser les ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation, qui sont indispensables au développement durable, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement rural; renforcer les débouchés dans le domaine de l'enseignement de base et de la formation agricole, en particulier au bénéfice des jeunes filles, des femmes et d'autres groupes défavorisés.
- Encourager les collectivités régionales, décentralisées et locales à prévoir dans leur budget des ressources pour lutter contre la faim et promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, assurer la transparence et veiller au respect de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- Appuyer la réalisation d'interventions adéquates de protection sociale efficaces en faveur des segments de population les plus défavorisés.

B. Renforcer l'appui régional aux actions nationales et locales

79. Les organisations intergouvernementales régionales ont deux tâches difficiles à remplir: fournir des incitations politiques et des conseils techniques afin de favoriser une réponse au niveau national, et aider à établir des marchés régionaux, tout en regroupant les risques et les solutions à apporter par leurs membres. L'efficacité des organisations régionales pourrait être encore renforcée mais beaucoup d'entre elles ont établi des cadres de politique qui offrent une base conceptuelle pour l'élaboration de politiques nationales et de conseils pratiques concernant les processus de planification intégrés. Ces processus sont essentiels pour construire les partenariats nécessaires au niveau des pays au bénéfice de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

80. Des plateformes régionales comme la Plateforme de partenariat du PDDAA, offrent aux groupements régionaux, aux gouvernements, aux donateurs et aux organismes des Nations Unies la possibilité de dialoguer. Elles facilitent un accord sur les principes communs et les actions proposées et jettent les bases pour une meilleure harmonisation des politiques. Elles donnent également la possibilité de suivre et d'évaluer les résultats et de contrôler les dépenses et les flux d'aide des gouvernements, encourageant ainsi la coordination entre les donateurs, les banques de développement régionales et les institutions des Nations Unies.

81. Les organismes régionaux jouent un rôle décisif quant à l'élaboration de politiques régionales portant sur les dimensions transfrontalières de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et établissent des marchés régionaux prospères. Ces politiques s'appuient sur les complémentarités intra-régionales solides existantes entre écologie, production et consommation. Elles répondent au besoin d'une gestion commune des ressources transfrontalières comme les fleuves et les bassins fluviaux, les aquifères, les pâturages et les ressources marines. Ces politiques prévoient un investissement régional visant à encourager les efforts des pays et à aborder des questions spécifiques comme la levée des obstacles au commerce intra-régional, le renforcement des chaînes de valeurs régionales, l'harmonisation des systèmes d'information, la coordination des systèmes de suivi pour les crises alimentaires et la mobilisation des ressources.

82. Plusieurs Alliances nationales ont constaté qu'elles rencontraient les mêmes difficultés en essayant d'améliorer la sécurité alimentaire dans leurs pays et ont reconnu qu'il était avantageux pour elles de se transformer en instances régionales de manière à pouvoir progresser ensemble. Établir des alliances régionales leur permet de travailler à la fois pour leur propre pays et pour leur région.

83. Ces alliances conclues entre plusieurs pays permettent aux participants de mieux se faire entendre et ont déjà suscité l'intérêt d'autres régions, notamment en Afrique, où d'autres alliances nationales envisagent de mettre en place des groupes régionaux dans leurs domaines d'action. À maints égards, les Alliances régionales représentent la meilleure forme d'alliances nationales appuyant leur pays mais étendant leur impact en créant des partenariats avec leurs voisins et en travaillant de concert au-delà des frontières nationales.

84. Afin de renforcer l'efficacité et l'ampleur du soutien apporté par les organismes régionaux aux initiatives nationales, il faut:

- Mettre au point des mécanismes de coopération avec toutes les parties prenantes qui assurent l'harmonisation et la cohérence des contributions techniques et financières fournies par l'aide internationale, les banques régionales, les organismes techniques régionaux et les plateformes régionales d'agriculteurs, le secteur privé et les organisations de la société civile.
- Renforcer les synergies aux différents niveaux d'engagement: national, sous-régional, régional et mondial.
- Faire converger les différentes activités menées à l'échelle régionale et sous-régionale dans le but d'instaurer des politiques et un sens des responsabilités clairs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Renforcer l'appui des donateurs aux processus d'intégration économique régionale et le recours à des organes régionaux comme intermédiaires efficaces pour l'élaboration de politiques et de plans visant à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

- Harmoniser les politiques régionales en ce qui concerne le commerce des intrants agricoles pour faciliter le commerce intra-régional, par exemple le commerce des semences, des engrais et des produits végétaux.

C. Améliorer le soutien mondial aux actions régionales et nationales et trouver des solutions aux problèmes mondiaux

85. La communauté internationale a affirmé à plusieurs reprises son engagement et sa volonté d'appuyer les gouvernements nationaux dans leur lutte contre la faim, reconnaissant que chaque pays est responsable au premier chef d'assurer son propre développement socio-économique.

86. Les points forts d'une stratégie de soutien mondial aux efforts des pays et des régions visant à garantir la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition aux populations vulnérables dans les pays en développement comprennent:

- **Coopération technique:** il convient que les pays développés et en développement agissent de manière concertée en ce qui concerne leurs efforts visant à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition par le biais de la coopération technique, notamment le renforcement des capacités institutionnelles et le transfert de technologies.
- **Commerce:** le commerce régional et international peut fortement contribuer à promouvoir le développement économique, à lutter contre la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire à l'échelle nationale; les pays devraient favoriser le commerce régional et international en tant qu'instrument efficace de développement; il importe d'assurer la cohérence des politiques en matière de commerce, développement et environnement et des fonctions sociales, économiques et politiques qui ont une incidence sur les résultats des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- **Dettes extérieures:** il convient que les pays et les organisations internationales continuent de prendre des mesures vigoureuses et rapides d'allègement de la dette afin de mobiliser des ressources pour lutter contre la faim et la pauvreté rurale et urbaine et pour promouvoir un développement durable. Créditeurs et débiteurs doivent partager les responsabilités relatives à la prévention et à la résolution des cas d'endettement non solvables.
- **Aide publique au développement (APD):** il faut que les pays donateurs déploient des efforts concrets en vue d'atteindre les objectifs fixés à une APD de 0,7 pour cent du PNB en faveur des pays en développement et de 0,15 à 0,2 pour cent en faveur des pays les moins avancés. Ils devraient prendre des mesures visant à garantir que les ressources allouées à l'allègement de la dette ne privent pas de ressources l'aide publique au développement.
- **Assistance alimentaire:** il convient que les pays qui fournissent une aide internationale sous forme d'aide alimentaire procèdent à des analyses périodiques de leurs politiques, fondant leurs décisions relatives à l'aide alimentaire sur une évaluation fiable des besoins, effectuée par les bénéficiaires et les donateurs et axée spécifiquement sur les populations nécessiteuses et les groupes vulnérables.
- **Partenariats:** il convient que les pays, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et l'ensemble des organisations non gouvernementales et autres intervenants concernés favorisent le renforcement des partenariats et les actions concertées, notamment les programmes conjoints et les initiatives visant à renforcer les capacités.
- **Les chaînes de valeur régionales,** en particulier pour le développement des infrastructures, doivent être renforcées car elles peuvent encourager les investisseurs privés à faire des investissements à long terme dans le secteur agro-alimentaire.

- **La coopération Sud-Sud** mérite d'être appuyée car elle offre des possibilités pour l'échange d'expérience et le transfert de technologies nécessaires pour stimuler la productivité agricole dans les pays en développement. Elle est également propice à l'investissement et offre des débouchés dans des conditions de concurrence plus équitables que celles qui s'appliquent actuellement pour de nombreux producteurs.
- **Changements climatiques:** les pays en développement ont besoin d'informations et de conseils scientifiques avisés pour prendre des mesures visant à atténuer les impacts des changements climatiques et à s'adapter à ces changements; un soutien international s'impose pour élaborer et améliorer les stratégies de gestion des risques liés aux catastrophes et mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation.
- **Recherche:** stimuler les partenariats public-privé ainsi que la recherche agricole nationale et internationale, en particulier sous la houlette du GCRAI.

D. Marche à suivre: aligner les politiques et les programmes sur les ressources

87. La durabilité des efforts publics consentis pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dépend essentiellement des dépenses publiques des pays en développement. Sur le plan du financement sectoriel de la part des pays en développement, il y a consensus sur la nécessité d'accroître la part des dépenses publiques à allouer en priorité à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Dans la déclaration de Maputo en 2003, dans le cadre du NEPAD, les pays africains avaient décidé d'affecter 10 pour cent de leurs dépenses publiques à l'agriculture sur cinq ans, mais les résultats ont été inégaux, seul un petit nombre de pays ayant atteint cet objectif.

88. La source de financement la plus importante aujourd'hui et à l'avenir réside dans les investissements dans les pays en développement eux-mêmes par des acteurs du secteur privé, allant des gros investisseurs aux petits exploitants agricoles en passant par les moyennes entreprises. Toutefois, alors que le renoncement de l'État à appuyer de nombreux volets des services agricoles a renforcé le rôle du secteur privé au niveau local, sa participation reste insuffisante en raison du manque de services publics et de connaissances complémentaires, et dans certains cas, d'un environnement politique porteur. Pour le secteur privé, l'accès au financement est aussi souvent un grave obstacle à l'investissement dans le secteur agricole.

89. Ainsi, alors que des progrès pour assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition exigent une série d'ajustements des politiques générales, des programmes efficaces et un financement à l'échelle nationale, tant public que privé, certains pays solliciteront l'aide internationale pour obtenir des résultats immédiats et à long terme. Si le montant total des fonds publics disponibles provenant de sources nationales et internationales reste un sujet de préoccupation majeur pour de nombreuses parties intéressées, on reconnaît de plus en plus que les sources de ces fonds, les conditions auxquelles ils sont alloués, les montants engagés, leur alignement et la façon dont ils sont utilisés et justifiés, sont autant d'éléments importants qui déterminent les résultats obtenus en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition sur le long terme. La transparence relativement à tous ces éléments de financement tant national qu'international, est déterminante pour instaurer la confiance entre les partenaires qui appuient les investissements dans la sécurité alimentaire et la nutrition.

90. Il convient qu'au moment d'élaborer les stratégies de financement les gouvernements et les autres intervenants portent leur attention sur les éléments suivants:

- Alors que les estimations des besoins de financement totaux varient considérablement, on s'accorde en général à reconnaître qu'il faut inverser et compenser le déclin rapide des

- investissements dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition advenu au cours des vingt-cinq dernières années.
- Nombreuses sont les estimations mondiales qui ne tiennent pas compte du coût de l'élaboration et de l'exécution de programmes et de filets de sécurité sociaux améliorés et plus durables en tant que partie intégrante du programme relatif à la sécurité alimentaire et à la nutritionⁱⁱ.
 - L'aide publique au développement continue de jouer un rôle important pour coordonner et accélérer la planification et la mise en œuvre de plans d'investissement dans la sécurité alimentaire et la nutrition; la lutte contre la malnutrition et la faim ne doit pas être limitée par les sommes mises à la disposition des pays en développement et l'aide publique au développement est critique pour appuyer les principaux investissements publics, y compris les programmes et les filets de sécurité sociaux, les infrastructures, la recherche, la vulgarisation et le renforcement des capacités.
 - Les investissements étrangers directs sont une source importante de financement des investissements qui viennent compléter l'investissement public centré sur l'aide publique au développement, mais ils doivent être faits dans un contexte qui assure la cohérence avec les objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; étant donné que la plupart des activités agricoles et de nombreuses activités de protection sociale relèvent entièrement du secteur privé, les flux d'investissements étrangers directs peuvent être une source importante de transfert de connaissances et de fonds.

91. Les fournisseurs d'aide au développement international sont nombreux et très divers. Il s'agit de pays donateurs individuels, d'organismes internationaux multilatéraux, d'institutions de financement internationales et régionales, d'organisations non gouvernementales internationales et de fondations du secteur privé. La gouvernance mondiale doit faire en sorte que ces différents acteurs ne reproduisent pas les activités inutilement et que leurs exigences administratives ne pèsent pas excessivement sur les pays bénéficiaires. Les organisations et les institutions du système des Nations Unies font tout leur possible pour rationaliser leur assistance moyennant le travail des équipes de pays des Nations Unies, des programmes conjoints et des activités comme celles relatives aux OMD et le concept pilote « Unis dans l'action » des Nations Unies.

92. Les institutions financières internationales, notamment les banques régionales de développement jouent un rôle particulièrement important: elles font des prêts et des placements en actions pour le progrès économique et social des pays membres à l'échelle régionale; elles fournissent une assistance technique pour la préparation et l'exécution de projets et programmes de développement; elles encouragent les investissements de capitaux publics et privés dans des activités de développement et aident à coordonner les politiques et les plans de développement des pays membres.

93. Les banques agricoles locales et nationales peuvent participer utilement aux stratégies de sécurité alimentaire car elles peuvent devenir d'importants fournisseurs de services financiers aux agriculteurs et à d'autres acteurs du secteur privé tout au long de la chaîne alimentaire.

E. Contrôle et suivi

94. On peut lire dans le document du CSA concernant la réforme que le Comité: « devrait aider les pays et les régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites. Cela supposera de concevoir un mécanisme novateur, comportant notamment la définition d'indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les actions convenus en

tenant compte de l'expérience acquise au cours du processus entrepris par le CSA et d'autres efforts de suivi ».

95. L'obligation de rendre compte des résultats revêt un rôle décisif, et on constate que les pays qui ont fait les plus gros progrès concernant la sécurité alimentaire et la nutrition sont ceux qui font preuve de la plus grande volonté politique, avec un engagement politique et financier important ouvert et transparent pour toutes les parties prenantes. Parmi les objectifs dont il faut suivre la réalisation figurent les résultats en matière de nutrition, les indicateurs du droit à l'alimentation, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier le premier OMD et les objectifs de portée régionale.

96. Des systèmes d'information, de suivi et d'attribution des responsabilités fonctionnant bien, comprenant des données ventilées par sexe et par âge, sont importants pour:

- Déterminer la situation actuelle du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que de la jouissance du droit à l'alimentation dans un pays.
- Définir l'ampleur et la répartition des besoins parmi les différents groupes de revenus.
- Encourager une plus grande efficacité, la responsabilisation, la transparence et la coordination des réponses données à ces besoins.

97. Les quatre principes à appliquer aux systèmes de suivi et de responsabilisation sont les suivants:

- Ils doivent responsabiliser les décideurs.
- Ils doivent être de type participatif et comprendre une évaluation à laquelle participent toutes les parties prenantes, y compris les groupes les plus vulnérables.
- Ils doivent être simples, précis, ponctuels et compréhensibles pour tous, assortis d'indicateurs portant sur l'impact, les processus et les résultats attendus.
- Ils ne devraient pas faire doublon avec les systèmes déjà en place, mais plutôt faire fond sur ces derniers et les renforcer.

98. Il existe déjà de nombreuses instances qui contrôlent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment des organismes internationaux, régionaux et nationaux. Tandis que les organismes internationaux poursuivent leur tâche de contrôle continu de la faim et de la malnutrition et des progrès dans la réalisation des OMD, les pays doivent établir des mécanismes prévoyant la participation de nombreuses parties prenantes au suivi et à la communication des progrès en direction des objectifs fixés, et examiner des options utiles pour la gouvernance efficace et inclusive de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau national, à laquelle participent toutes les parties prenantes. Cela aidera les pays à élaborer et à cibler leurs stratégies et politiques de sécurité alimentaire et aussi à faciliter la mise en commun des bonnes pratiques et des activités réussies entre les pays afin de mieux cerner les solutions qui fonctionnent bien sur le terrain et celles qui sont moins prometteuses.

99. Les principes de gestion axée sur les résultats sont un élément important de l'approche globale visant à assurer la responsabilisation. La gestion axée sur les résultats qui permet à tous les acteurs de contribuer directement ou indirectement à la réalisation d'une série de résultats, garantit que leurs processus, leurs produits et leurs services contribuent aux résultats souhaités et s'appuient sur les informations et les preuves concernant les résultats réels pour éclairer la prise de décisions sur la conception, les ressources et l'exécution du programme et des activités ainsi que la responsabilisation et la communication. Trois principes sous-tendent la gestion axée sur les résultats: établissement des responsabilités à l'égard des résultats, prise en main des résultats par le pays et intégration (engagement des parties prenantes).

100. La gestion axée sur les résultats est une approche de long terme qui devrait être appliquée à toutes les interventions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition:

- L'étape de la **planification** exige que les résultats souhaités soient clairement définis et articulés sur la base d'une analyse rigoureuse et de la description des objectifs et des indicateurs permettant d'évaluer les progrès.
- Le processus de **programmation** comporte l'élaboration des stratégies nécessaires pour atteindre les résultats souhaités.
- Le processus de **budgétisation** requiert l'adaptation des ressources aux résultats souhaités.
- Une fois élaborés les plans de mise en œuvre ou les plans de travail, dans lesquels des activités détaillées sont organisées sur la base des résultats souhaités, le processus de **mise en œuvre** est centré sur la gestion de l'exécution des activités dans le but d'atteindre les résultats souhaités.
- Le processus de **suivi** contrôle les progrès accomplis par rapport aux indicateurs convenus pour déterminer si les résultats souhaités ont été obtenus.
- Le processus d'**évaluation** établit si les résultats souhaités ont été obtenus et met en relief les problèmes liés aux résultats souhaités.
- Le processus de **communication** fournit des observations sur les progrès accomplis quant à l'obtention des résultats souhaités et offre des indications et des conclusions sur les leçons retenues et les responsabilités à l'égard des résultats.

101. La FAO, le PAM, le FIDA et d'autres organisations compétentes doivent perfectionner leurs programmes de renforcement des capacités afin d'améliorer les statistiques alimentaires et agricoles de base et les systèmes particuliers de suivi de la sécurité alimentaire. Il faudra intensifier le dialogue entre les responsables politiques, les instituts de statistique et les fournisseurs de données afin de mieux cerner les besoins en matière d'informations utiles pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de sécurité alimentaire et en vue de faire en sorte que les informations fournies répondent à ces besoins.

102. Le CSA étudie actuellement des approches pour recenser les mesures de sécurité alimentaire à l'échelon national afin d'aider les pays à faire coïncider les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition avec les politiques, les stratégies, les programmes et les ressources disponibles.

Prochaines étapes

103. Les parties intéressées et les secteurs correspondants sont invités à contribuer à l'aide fournie aux pays pour la mise en place et l'exécution de la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en constituant des partenariats englobant de nombreux secteurs et de nombreuses parties intéressées et d'œuvrer pour l'harmonisation des méthodes. Il faudra mettre à disposition des ressources suffisantes pour financer des activités de suivi afin de fournir aux pays intéressés un appui technique pour la création et la mise en place de systèmes de cartographie dans le cadre de leurs activités nationales de suivi du développement. Le processus de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition peut aussi devenir partie intégrante des systèmes d'information nationaux couvrant le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, et une méthodologie normalisée pour le processus de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays.

104. Veiller à l'exactitude des estimations précises du nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition peut contribuer dans une grande mesure à la conception et à la mise en œuvre efficaces d'activités visant à parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition. À cet égard, la trente-septième

session du CSA a approuvé une proposition de la Table ronde sur le suivi de la sécurité alimentaire, organisée en septembre 2011 à Rome, visant à créer une série d'indicateurs de base de la sécurité alimentaire et a appuyé la mise au point, l'adoption et la promotion de normes acceptées au niveau international. Parvenir à un accord sur les repères et les indicateurs pour le suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition sera une priorité pour le CSA, cet accord étant essentiel pour la mise en œuvre du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Annexe 1: Sources et citations

Dans sa première version, le Cadre stratégique mondial s'inspire d'un certain nombre de cadres de référence, dont il veut être le complément et assurer la cohérence. La démarche suivie aux fins de son élaboration a consisté notamment en un profond remaniement ou une vaste interprétation de textes existants et comporté le regroupement d'éléments provenant de documents de sources diverses.

Les principales sources de référence sont les documents ci-dessous, indiqués par les abréviations suivantes:

- CFS** – Comité de la sécurité alimentaire mondiale (les dates de référence sont celles des sessions plénières)
- DVDAA** – Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- CGA** – Cadre global d'action actualisé des Nations Unies
- SMSA** – Sommet mondial sur la sécurité alimentaire
- SOFI** – L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (publication annuelle de la FAO)
- SUN** – *Scaling-Up Nutrition*
- EICASTD** – Évaluation internationale des connaissances agricoles, de la science et de la technologie pour le développement
- CIRADR** – Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural
- PDDAA-CSAA** – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine - Cadre pour la sécurité alimentaire en Afrique

Les sections pertinentes du texte au regard de ces documents de référence sont les suivantes:

- I. Introduction et généralités** *CFS 2010/2 CFS 2011/Inf 14*
 - A. La réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale *CFS 2009/2.rev 2*
 - B. Nature et objectif du Cadre stratégique mondial *CFS 2010/2, CGA (p.12), EICASTD (p.13)*
 - C. Définitions *CFS 2009/2; DVDAA*

- II. Les causes profondes de la faim et les défis à relever en perspective**
 - A. Les causes structurelles de la faim et de la malnutrition *CFS 2011/8, CGA, DVDAA*
 - B. Les nouveaux défis *CFS 2011/Inf 3*
 - C. Enseignements tirés d'activités passées

- III. Bases de référence et cadres généraux**
 - A. Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale *DVDAA*
 - B. Les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable *SMSA*
 - C. L'action sur deux fronts *CGA*

IV. Recommandations relatives aux politiques, au programme et à d'autres questions

- A. Mise en œuvre des Directives volontaires relatives au droit à une alimentation adéquate DVDAA
- B. Des investissements agricoles qui tiennent mieux compte des besoins des petits exploitants CFS 2011/FR; CGA
- C. Lutte contre l'instabilité des prix CFS 2011/FR; CGA
- D. L'égalité des sexes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition CFS 2011/FR; DVDAA
- E. Action en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en périodes de crise prolongées CFS 2010; SOFI 2010
- F. Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles sur le plan social, économique et environnemental CGA, DVDAA
- G. Nutrition DVDAA, SUN Roadmap
- H. Régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts DVDAA, CGA, CIRADR 2006/3
- I. Principales divergences quant aux grandes orientations

V. S'unir et s'organiser pour lutter contre la faim

- A. Principales actions au niveau des pays DVDAA
- B. Renforcer l'appui régional aux actions nationales et locales CGA; PDDAA-CSAA
- C. Améliorer le soutien mondial aux actions régionales et nationales et trouver des solutions aux problèmes mondiaux CGA
- D. Marche à suivre: aligner les politiques et les programmes sur les ressources CGA
- E. Contrôle et suivi CGA; CFS 2009/2 Rev 2; DVDAA

ⁱ Banque mondiale (2010). *Scaling up nutrition. What would it cost*. Horton et al.

ⁱⁱ On enregistre un déficit de 10 milliards d'USD pour les interventions liées à la nutrition; il importe aussi d'établir les coûts des interventions liées à la nutrition.